

Caen, le 20 juin 2020

Monsieur le Directeur Académique ,

Le SNUipp-FSU du Calvados vous a interpellé à propos des consignes très locales données aux directeurs-trices pour la rentrée du lundi 22 juin dans la lettre du 18 juin au sujet du contrôle de l'assiduité des élèves.

Les directeurs-trices, et au-delà les enseignant.e.s, ont suffisamment souffert ces derniers temps entre ordres, contrordres et injonctions de toutes sortes (deux protocoles de reprise dans la seule journée du mercredi 17 juin !) et qu'il serait bon de ne pas accroître leur charge et leur malaise par un travail inutile, dont les conséquences coercitives n'auraient que peu d'effet compte tenu du délai et des moyens dont dispose l'administration pour faire revenir les élèves absents.

Le SNUipp-FSU14 s'interroge sur les objectifs du dispositif que vous imposez et qui ne répond en aucune manière à une logique de prévention de l'absentéisme utile.

Demander aux écoles de procéder à la lourde rédaction de manquements d'assiduité scolaire apparaît totalement inopportun et est interprété par l'ensemble des enseignants comme une forme de délation insupportable.

Votre autoritarisme en matière de contrôle de l'assiduité est contraire aux propos du ministre mais aussi contraire à l'instauration d'un climat de confiance et de compréhension vis à vis des familles.

Nous sommes loin de l'école de la confiance que vous dites si souvent prôner. Monsieur le Directeur, votre appel à déclencher le protocole « assiduité scolaire » en cas d'absence des élèves est donc susceptible de compromettre gravement l'intérêt public qu'est la confiance dans la parole publique et dans la bienveillance des fonctionnaires par rapport à une obligation réimposée dans un délai si court et un contexte si particulier.

Aussi, Monsieur le Directeur académique, les enseignants se doivent de refuser d'appliquer votre consigne.

Laurence Guillouard,
secrétaire départementale du SNUipp-FSU14

